

B-Flawinne: Electricity, heating, solar and nuclear energy
OJ S 46/2013 06/03/2013
Contract notice – utilities
Supplies

Directive 2004/17/EC

Section I: Contracting entity

I.1. Name and addresses

Official name: AIEG
Postal address: Rue Fernand Marchand 44
Town: Flawinne
Postal code: 5020
Country: Belgium
Contact person: Monsieur Guy Deleuze
E-mail: guy@aieg.be
Telephone: +32 81749865
Fax: +32 81735323

Internet address(es):

General address of the contracting entity: www.aieg.be

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for a dynamic purchasing system) can be obtained from: the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Main activity

Electricity

I.3. Contract award on behalf of other contracting entities

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting entity

Fourniture de l'énergie électrique compensation des pertes, fournisseur 'social' et fournisseur 'X'

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Supplies

Purchase

Main site or place of performance: La livraison de l'électricité se fait aux comptages MT des postes HT/MT d'injection d'électricité du réseau du GRT vers le réseau du GRD.

NUTS code BE352 Arr. Namur

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Fourniture de l'énergie électrique compensation des pertes, fournisseur 'social' et fournisseur 'X'

II.1.6. CPV code(s)

09300000 Electricity, heating, solar and nuclear energy

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

800 000 EUR /an

Estimated value excluding VAT: 777 338,56 EUR

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Cautionnement (5 % du montant initial du marché (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure)

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Des attestations ne datant pas de plus de six mois, délivrées par les autorités compétentes, relatives à la situation du candidat en matière de :

- cotisations de sécurité sociale (O.N.S.S.) ;
- paiements des taxes (T.V.A.) ;
- impôts (formulaire 276C2).

Le candidat joint une déclaration sur l'honneur émanant de la personne habilitée à engager l'entreprise (ou la personne qu'elle mandatera à cet effet) qu'il :

- n'est pas en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de concordat judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
- n'a pas fait l'aveu de sa faillite ou ne fait (ne font) pas l'objet d'une procédure de faillite ou de liquidation, de concordat judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
- ne fait pas l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle.
- qu'il ne se trouve dans aucune des clauses d'exclusion visées à l'article 39 paragraphe 1 et 2 de l'AR du 10 janvier 1996.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Une déclaration délivrée et signée datant de moins de six mois, par un établissement financier reconnu jouissant d'un nom et d'une bonne réputation, établi dans l'Union européenne, dont il résulte que la capacité financière du soumissionnaire est telle qu'il peut mener à bien le marché considéré. Cette déclaration mentionne :

- que l'établissement financier met actuellement des lignes de crédit à la disposition de la société et/ou qu'il est disposé à examiner d'éventuelles demandes de crédit en vue de l'exécution de ce marché ;
- que la société bénéficie d'une bonne réputation technique et est dirigée par des personnes compétentes et fiables.

Bilans ou extraits de bilan ou comptes annuels des trois derniers exercices comptables selon le schéma de la BNB.

Une déclaration, signée par un réviseur d'entreprise agréé, attestant de la solvabilité du soumissionnaire.

Une déclaration relative au chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les fournitures auxquelles se réfère ce marché (trois derniers exercices).

L'adjudicataire satisfera aux exigences minimales en matière d'assurances nécessaires à l'exécution du contrat. A la demande du pouvoir adjudicateur, il produira également les certificats nécessaires et informera le pouvoir adjudicateur des éventuelles modifications. Tous les éventuels sous-traitants satisferont également aux exigences en matière d'assurance.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions: 1. Titres d'études et professionnels du personnel devant intervenir dans le cadre de ce marché

2. Pour des fournisseurs n'ayant jamais travaillé pour notre société, une liste de fournitures similaires à ceux faisant l'objet du présent avis, exécutés au cours des cinq dernières années.

3. Une déclaration mentionnant les effectifs moyens annuels de l'entreprise et l'importance de ses cadres pendant les trois dernières années.

4. Une copie de la licence de fourniture d'électricité en Wallonie octroyée par la CWaPE.

5. Une déclaration de responsable d'équilibre des fournitures ou déclaration d'un tiers agréé.

Remarque sur la licence de fourniture d'électricité (point 4)

Au moment de l'offre, de l'attribution et durant toute la durée du contrat, le soumissionnaire doit disposer d'une licence de fourniture d'électricité en Wallonie, octroyée par la CWaPE.

Si l'adjudicataire se voit retirer sa licence de fourniture d'électricité en Wallonie, la validité de l'offre n'est plus assurée ou le contrat conclu cesse immédiatement, selon le cas de figure du moment.

Si l'adjudicataire cesse de sa propre initiative la commercialisation d'électricité en Wallonie, il

assume ses responsabilités (entre autres de continuité et d'équilibrage des fournitures) en assurant la reprise du contrat aux conditions du contrat conclu par un fournisseur alternatif disposant de toutes les qualifications et compétences nécessaires.

Remarque sur la déclaration de responsable d'équilibre des fournitures (point 5)

L'adjudicataire assume la responsabilité de l'équilibrage, soit dans le cadre d'un contrat ARP qu'il a conclu avec le GRT, soit en désignant un tiers ayant conclu un tel contrat ARP en conformité avec les règles fixées par le GRT. L'adjudicataire reste toutefois responsable de la bonne exécution de l'équilibrage vis-à-vis du pouvoir adjudicateur.

L'adjudicataire prend l'entière responsabilité de tous les processus de nominations vis-à-vis de tout acteur concerné dans le cadre des fournitures qu'il réalise et se porte garant d'exécuter toutes les adaptations ultérieures.

L'adjudicataire supporte également les éventuelles pénalités de déséquilibre, ainsi que toute autre conséquence de la responsabilité d'équilibrage, qui lui seraient imputées par le GRT.

La perte ou l'abandon du statut d'ARP par le responsable d'équilibre (qu'il soit l'adjudicataire ou non) n'est en aucun cas un motif valable de suspension ou d'arrêt du contrat par l'adjudicataire. Dans un tel cas de figure, l'adjudicataire est responsable de mettre en œuvre des solutions valables pour que l'équilibrage quart horaire des fournitures soit poursuivi de manière satisfaisante et ininterrompue.

L'adjudicataire réalise cet équilibrage sur base des informations qui lui sont fournies à titre indicatif par le pouvoir adjudicateur dans le présent cahier spécial des charges (profil de consommations et de fournitures) et sur base de son know-how en la matière. Par le seul fait de soumissionner, les différents soumissionnaires se déclarent parfaitement informés et aptes à exercer les responsabilités d'équilibre inhérentes aux différentes fournitures décrites dans le présent appel d'offres.

Dans son offre, le soumissionnaire s'engage à assumer la responsabilité de cet équilibrage et décrit, de manière détaillée et précise, les moyens mis en œuvre pour réaliser l'équilibrage. La description comprend par exemple :

- si le soumissionnaire réalise l'équilibrage lui-même : l'effectif et les qualifications du personnel en charge de l'équilibre, le volume journalier moyen équilibré dans les 12 mois précédant la remise de l'offre ;
- si le soumissionnaire confie l'équilibrage à un tiers : la description du / des tiers, les questions du premier point ci-dessus pour le(s) tiers susceptibles d'équilibrer les fournitures du présent contrat.

Remarques générales sur les documents cités ci-dessus

Pendant la procédure d'évaluation de l'offre, ainsi que durant le contrat, le soumissionnaire produira, à la demande du pouvoir adjudicateur, une version plus récente des attestations et documents demandés ci-dessus.

Si le soumissionnaire n'est pas le producteur, les documents repris ci-dessus devront également être communiqués par le(s) producteur(s).

Confidentialité

Les informations de nature commerciale et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le destinataire du présent document prend connaissance dans le cadre de ce cahier spécial des charges et de cette procédure de passation du marché, définies ci-après « Informations Confidentielles », restent la propriété du pouvoir adjudicateur.

Ledit destinataire s'engage :

- à garder secrètes les Informations Confidentielles et à ne pas en informer un tiers sans accord préalable et écrit du pouvoir adjudicateur ;
- à utiliser les Informations Confidentielles uniquement dans le cadre de ce cahier spécial des charges et de cette procédure ;

- à communiquer les Informations Confidentielles uniquement aux personnes qui doivent en disposer dans le cadre de ce cahier spécial des charges et de cette procédure ;
- à renvoyer les Informations Confidentielles et toutes leurs copies éventuelles sur simple demande du pouvoir adjudicateur.

Fournisseur historique

L'adjudicataire prendra contact avec le fournisseur historique du GRD de manière à réaliser la fourniture nécessaire à ce marché.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

Some candidates have already been selected (if appropriate under certain types of negotiated procedures): no

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

Lowest price

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting entity

2013-007

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents

(except for a DPS)

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 26.4.2013 - 16:30

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

10.5.2013 - 14:30

IV.3.5. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 30 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.7. Conditions for opening of tenders

Date: 10.5.2013 - 14:30

Place

AIEG, Rue Fernand Marchand

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

1.3.2013